

INFORMATION ET VENTE



POINT INFO BUS
04 79 89 77 32

Place de la Gare - Albertville
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h-12h et de 15h-17h45 et le samedi : 9h-12h



URGENCE LIGNES JUNIOR
06 27 61 95 96

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 6h30 à 9h et de 16h30 à 18h30. Et le mercredi de 6h30 à 9h, de 12h à 13h30, de 16h30 à 18h30..

À contacter en cas d'urgence uniquement.



E-Boutique



Internet



info-tra@transdev.com



tra-mobilite Arlysère



Dépositaires

Liste disponible sur tra-mobilite.com

tra-mobilite.com

TARIFS DU PASS ANNUEL JUNIOR

À compter du 4 septembre 2023

Les tarifs dépendent du lieu de résidence de votre enfant

	TARIF PAR ENFANT			
	1 ^{ER}	2 ^E	3 ^E	4 & +
Résidents Arlysère Tarif Normal	165€	165€	83€	Gratuit
Résidents Arlysère Tarif Réduit *	110€	110€	55€	Gratuit
Résidents et point de montée hors Arlysère	200€	200€	100€	Gratuit
RPI Ecole à Ecole Tarif Normal	82,50€	82,50€	41,50€	Gratuit
RPI Ecole à Ecole Tarif Réduit*	55€	55€	28€	Gratuit
Double Domiciliation jusqu'au 10/07 (délivrance d'un 2 ^{ème} PASS ANNUEL JUNIOR)	Gratuit			
Double Domiciliation à partir du 11/07 (délivrance d'un 2 ^{ème} PASS ANNUEL JUNIOR)	55€	55€	55€	Gratuit
Duplicata				15€

* le tarif réduit est consenti exclusivement à la condition suivante :

- si l'inscription est effectuée entre le 1^{er} mai et le 10 juillet inclus
- ou si l'élève n'a jamais voyagé avec un abonnement annuel TRA MOBILITÉ sur le territoire d'Arlysère
- ou si un changement de domiciliation est avéré à partir du 11 juillet 2022 (justificatif à fournir)
- ou si l'inscription de l'élève dans l'établissement scolaire est avérée à partir du 11 juillet (justificatif à fournir).

DOUBLE DOMICILIATION (GARDE ALTERNÉE)



Lorsque l'enfant dispose de deux adresses de domiciliation durant l'année scolaire. Un 2^{ème} PASS ANNUEL JUNIOR vous sera délivré à l'adresse du 2^{ème} parent.

Renseignez-les au moment de l'inscription en ligne entre le 1^{er} mai et le 10 juillet pour obtenir une gratuité. À partir du 11 juillet il vous sera appliqué un tarif de 55€ par enfant. De plus, le réseau TRA MOBILITÉ ne pourra garantir une place pour votre enfant.

MON PASS ANNUEL JUNIOR POUR VOYAGER EN RÈGLE...

(Ré)Inscription au PASS ANNUEL JUNIOR



JE DOIS RENOUELER MA DEMANDE EN LIGNE TOUS LES ANS

Inscris-toi sur www.tra-mobilite.com pour commander ton abonnement annuel

LE PASS ANNUEL JUNIOR EST RIGOREUSEMENT PERSONNEL



- Il est valable pour la durée de l'année scolaire sur le parcours effectif entre le point de montée dans le véhicule et l'établissement scolaire comme indiqué au recto
- « Pas de PASS, pas de CAR », le PASS doit être présenté obligatoirement à chaque montée dans le véhicule ainsi qu'au contrôleur au cours du trajet
- L'élève doit respecter le Règlement relatif à la sécurité et à la discipline, et au point de montée et à l'intérieur du véhicule

EN CAS DE VOL OU DE PERTE DU PASS ANNUEL JUNIOR



Rendez-vous sans attendre sur www.tra-mobilite.com pour faire une demande de duplicata au prix de 15€. Le PASS ANNUEL JUNIOR sera à retirer au POINT INFO BUS. Sur votre demande, un titre provisoire vous sera retourné par mail.

RÈGLEMENT RELATIF À LA SÉCURITÉ & À LA DISCIPLINE DANS LES TRANSPORTS

Le règlement des transports a pour objet de prévenir les accidents, d'assurer la discipline à la montée, à la descente et à l'intérieur des véhicules. Toute infraction sera sanctionnée en rapport au comportement de l'élève au vu du tableau des sanctions téléchargeable sur le site www.tra-mobilite.com

Le règlement est censé être connu dès l'inscription. Il relève également du devoir et de la responsabilité du transporteur de le faire appliquer.



GÉOLOCALISER MON BUS EN TEMPS RÉEL*



638

HORAIRES LIGNE

Du 4 septembre 2023 au 5 juillet 2024

Rognaix
La Rochette

Ugine
Lycée René Perrin



tra-mobilite.com

638

●	Rognaix La Rochette
○	Rognaix Varambon
○	Rognaix Chef-Lieu
○	Rognaix Les Planets
○	Rognaix Le Bayet
○	Saint-Paul-sur-Isère Ecole Prim et Mat.
○	Saint-Paul-sur-Isère Mairie
○	Saint-Paul-sur-Isère La Croix
○	Esserts-Blay Chef-Lieu
○	Esserts-Blay Ecole Primaire
○	Esserts-Blay Plaine de Blay
○	Esserts-Blay Saint-Thomas
○	Esserts-Blay Le Vernachot
○	Albertville Tarentaise
○	Albertville Gare Routière
●	Ugine Lycée René Perrin

Du lundi au vendredi

A l l e r		N° de Circuit	638
		Jours de fonctionnement	LMMeJV
Communes	Points d'arrêts	Observations	Horaires
Rognaix	La Rochette		6:45
Rognaix	Varambon		6:48
Rognaix	Chef-Lieu	sur la Place (id. arrêt primaires)	6:50
Rognaix	Les Planets		6:51
Rognaix	Le Bayet		6:52
Saint-Paul-sur-Isère	Ecole Prim et Mat.		6:54
Saint-Paul-sur-Isère	Mairie		6:55
Saint-Paul-sur-Isère	La Croix		6:59
Esserts-Blay	Chef-Lieu		7:00
Esserts-Blay	Ecole Primaire		7:03
Esserts-Blay	Plaine de Blay		7:07
Esserts-Blay	Saint-Thomas		7:12
Esserts-Blay	Le Vernachot		7:13
Albertville	Tarentaise		7:24
Albertville	Gare Routière	Arrivée	7:26
Albertville	Gare Routière	Correspondance	
Albertville	Gare Routière	Départ	7:30
Ugine	Lycée René Perrin		7:50

R e t o u r		N° de Circuit	638	
		Jours de fonctionnement	LMJV	Me
Communes	Points d'arrêts	Observations	Horaires	
Albertville	P. Grange		16:50	12:00
Esserts-Blay	Le Vernachot		17:10	12:04
Esserts-Blay	Saint-Thomas		17:12	12:05
Esserts-Blay	Plaine de Blay		17:19	12:10
Esserts-Blay	Ecole Primaire		17:21	12:14
Esserts-Blay	Chef-Lieu		17:23	12:17
Saint-Paul-sur-Isère	La Croix		17:28	12:18
Saint-Paul-sur-Isère	Le Château		17:29	12:20
Saint-Paul-sur-Isère	Mairie		17:30	12:22
Saint-Paul-sur-Isère	Ecole Prim et Mat.		17:32	12:24
Rognaix	Le Bayet		17:33	12:26
Rognaix	Les Planets		17:34	12:27
Rognaix	Chef-Lieu		17:36	12:28
Rognaix	Varambon		17:38	12:30
Rognaix	La Rochette		17:41	12:33

- Vacances 2023/2024**
- TOUSSAINT : du 21 octobre au 5 novembre 2023
 - NOËL : du 23 décembre 2023 au 7 janvier 2024
 - HIVER : du 17 février au 3 mars 2024
 - PRINTEMPS : du 13 au 28 avril 2024
 - ASCENSION : du 8 au 12 mai 2024
 - ÉTÉ : du 6 juillet au jour de rentrée

Aucun bus ne circule les jours fériés

Jours de fonctionnement : L : Lundi - M : Mardi - Me : Mercredi - J : Jeudi - V : Vendredi**Attention !** L'élève doit se présenter à l'arrêt bien 5 minutes avant l'heure indiquée